

Séance extraordinaire (PTI)

Tenue le 4 décembre 2023

à 19 h 00

à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Claude Paquet

Est absent à la séance

Monsieur le conseiller	Jean Simard
------------------------	-------------

Est également présente :

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1** Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2** Adoption des procès- verbaux
 - 2.1 Aucun
- 3** Lecture et adoption des comptes du mois
 - 3.1 Aucun
- 4** Lecture de la corespondance
 - 4.1 Aucun
- 5** Administration
 - 5.1 Lecture, explications et adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2026
- 6** Travaux publics
 - 6.1 Aucun
- 7** Hygiène du milieu
 - 7.1 Aucun
- 8** Urbanisme
 - 8.1 Aucun
- 9** Sécurité publique
 - 9.1 Aucun
- 10** Loisirs culture tourisme et vie communautaire
 - 10.1 Aucun
- 11** Rapport des comités et informations
 - 11.1 Aucun
- 12** Affaires diverses
- 13** Période de questions
- 14** Levée de l'assemblée

224-12-2023

- 1** Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Samuel Choquette
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté
- 2** Adoption des procès- verbaux
 - 2.1 Aucun
- 3** Lecture et adoption des comptes du mois
 - 3.1 Aucun
- 4** Lecture de la corespondance
 - 4.1 Aucun

5 Administration
5.1 Lecture, explications et adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2026
Résolution # 225-12-2023
Approuvant le PTI

Considérant que conformément à l'article 953,1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents; Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

Considérant que conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public de la tenue cette séance spéciale a été publié le 24 novembre 2023;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations (PTI) présente les intentions de l'administration municipale quant aux investissements que la municipalité souhaite réaliser par rapport à ses immobilisations

Considérant que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau est détaillé dans l'annexe jointe à cette résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Caroline Chayer
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026, tel que décrit à l'annexe jointe à cette résolution.

225-12-2023

6 Travaux publics
6.1 Aucun
7 Hygiène du milieu
7.1 Aucun
8 Urbanisme
8.1 Aucun
9 Sécurité publique
9.1 Aucun
10 Loisirs culture tourisme et vie communautaire
10.1 Aucun
11 Rapport des comités et informations
11.1 Aucun
12 Affaires diverses
13 Période de questions

Aucune question

14 Levée de l'assemblée

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

19:04

Il est proposé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présent du Conseil
Que la séance soit levée

226-12-2023

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale